

admettant que l'angle de saut soit de 45 degrés, on a pour hauteur 1 m. 50, vitesse de nage 7 m. 69; pour hauteur 3 mètres, vitesse de nage 10 m. 89 et concluent que le saumon nage facilement 7/8 m. seconde, rarement 11 mètres, même à travers des orifices noyés, forme souvent adoptée pour les échelles.

Si la vitesse du courant = vitesse du saumon, il n'y a pas de progression. En admettant V . saumon = 7 mètres, si on veut permettre le franchissement d'une passe avec une réserve de puissance correspondant à V . saumon = 4 mètres-seconde, il ne faut donner au courant plus de $V = 3$ mètres.

Dans ces conditions, le poisson mettra un peu moins de 3 secondes pour s'élever à la hauteur de 3 mètres sur une rampe en pente de 30 % (parcours 10 mètres).

L'Administration estime qu'une échelle serait utile à Navarrenx.

Voyons cela de près. Aux moyennes crues, le barrage est franchi aisément, le plan d'eau, à l'aval rapproché de celui d'amont. A l'étiage, le saumon s'évertue, bondit, retombe, repart, s'arc-boute dans le jet du passelis. Il en passe, il en reste. Le spectacle, connu des amateurs, vaut d'être vu (on a compté 30 sauts en moins d'une demi-heure) et dure plus ou moins longtemps, suivant l'importance de la montée, l'âge des saumons, la durée de leur présence en rivière et la hauteur de l'eau.

Quel système d'échelle adopter? La vanne mobile automatique prenant sa naissance en amont du barrage pour déboucher au ras du pied du mur de retenue; le plan supérieur de la vanne n'entrant en action qu'à partir d'un certain niveau?

Ou bien la vanne de fond, qui n'est qu'un orifice noyé, ne demandant qu'un effort très momentané au saumon qui franchit?

Enfin, un type, ou n'importe quel autre qui fonctionne, ceci n'est pas de notre compétence. C'est aussi une question de prix.

Auparavant, il faudra réfléchir que ledit appareil ne devra pas faciliter la montée des barbeaux vers les frayères, loupes dans la bergerie.

Ce que nous avons dit, article du Gave de Pau, au sujet des barrots, s'applique au Gave d'Oloron. Les Anglais, simples particuliers, lorsqu'ils eurent conquis le Gave, en obtinrent leur suppression (le docteur Cantin y travailla) : ils avaient réussi là, un exploit que les contribuables français eussent été incapables de réaliser. Il est à supposer qu'ils ne se seraient pas arrêtés en si bon chemin si... (voir n° 10 *Pêche Indépendante*).

A la vérité, il reste un barrot situé sur un bras du Gave à quelques centaines de mètres en aval du pont de Navarrenx. Mais il est légal. Cette année, une équipe de gardes des Eaux et Forêts et d'ouvriers y travaillait à grands frais. La berge, près de l'appareil était redressée et renforcée par un revêtement de cailloux du Gave, emprisonnés dans un fort treillage métallique à larges mailles. Il faut espérer que le travail aura pu se terminer avant les crues : si oui, les premières eaux fortes auront parachévé l'œuvre en approfondissant et aménageant le lit en passe attirante.

Les filets du barrot fonctionnent sur ce chenal. Les géniteurs des deux sexes sont capturés en temps opportun, sous l'œil vigilant des fonctionnaires et des curieux. Les produits matures partent pour la Pisciculture d'Oloron. Nous leur consacrerons quelques lignes au chapitre de cette localité.

A titre de curiosité d'après Larbalétrier, un salmonide pond de 1.000 à 2.300 œufs par livre de poids de l'animal; les œufs ayant de 5 à 6 mm. de diamètre, une femelle de 10 kilos dépose un volume d'œufs variant de 1 d³ 300 à 5 d³ 200.

A une douzaine de kilomètres, en amont, vers Poey se trouve le barrage de l'usine électrique Vignaux. Les dernières crues en ont emporté une partie.

Une courte note sur le barrage de Légugnon, où l'Énergie Industrielle a édifié une de ses nombreuses stations.

La société de Pêche d'Oloron aurait dû prévoir et faire appliquer ici la même réserve qu'à la digue de Navarrenx ou, tout au moins, ce qui suffit dans les deux endroits, jusqu'à 30 mètres en amont et 30 mètres en aval de l'ouvrage.

Ne l'ayant fait, c'est tenter le diable : le lieu, pour moins important qu'il est, au point de vue du groupement des saumons, pour moins facile, malgré les gardes ayant à faire partout, ne serait pas méprisable pour la « tirette ».

Quelques investigations vers l'usine, au canal de décharge du canal d'aménage pour interdire l'envie de faire jouer les vannes à la façon des « pièges à fauves » auraient l'agrément des pêcheurs.

Nous avons passé sous silence quelques emplacements de l'aval, constitués en « réserves administratives » de pêche. Il faut en dire quelque chose.

S'il est juste d'empêcher une destruction systématique, plusieurs de ces lots restrictifs nous apparaissent, inopérants, constituant simplement une gêne pour les pêcheurs loyaux.

1° La réserve de Viellenave 750 mètres amont, 250 aval du pont. Nous avons une vague idée qu'elle a été décidée pour « embêter » un professionnel dont le logis surplombe le gave. Le fait de « prendre » quelques saumons, les porter à la ville, les montrer en racontant et en brochant (nous sommes près de la Gascogne), cela rend tellement « content » qu'il faut pardonner la multiplication des nombres. Seulement, des jaloux ont travaillé contre lui et contre les autres.

La réserve était peut-être logique, facile à surveiller, à l'époque du frai, lorsqu'on pratiquait la pêche au « rateau » sur les frayères : elle n'a plus aucun intérêt et nous demandons sa suppression pour « donner de l'air sur les coups ».

2° La réserve de Dognen, du pont à la digue. Nous comprendrions l'interdit de l'ouvrage et ses abords. Le reste n'a de raison d'être, que libéré de « servitude administrative ». Le saumon



La mouche était la bonne. Mme Georges Plée trouve la pose fatiguante, soutenant un saumon de 12 kg. 450.

vagabond passe, sauf obstacle, et nous pouvons considérer, à part exceptions, que ses tribulations, actuellement, s'arrêtent à Oloron.

Nous allons faire une escapade sur les deux gaves d'Ossau et d'Aspe. Parlons du premier. Le lac d'Artouste, son fournisseur, est aménagé en barrage hydro-électrique, à peu près à la limite des Hautes et Basses-Pyrénées et de la frontière. S'il sert de réservoir d'alimentation et de régulateur, il est aussi collecteur, parfois fort gênant pour la pêche.

Durant les travaux, nombreuses ont été les journées impéchantes, pendant lesquelles, déblais, terres, sables, vases, etc., jetés en masses qu'on apprécie difficilement prenaient le chemin de la mer; le soir, le gave s'éclaircissait.

Un des nôtres alla en reconnaissance; il eut la chance de rencontrer à Laruns, un aimable ingénieur de l'Exploitation, qui dut conclure à la facilité de concilier l'intérêt public et... les nôtres, puisque, par décalage de l'heure de la décharge, celle-ci passa de nuit sur les lieux de pêche.

D'autres travaux sont effectués : faudra-t-il pester encore?

Supposons l'œuvre terminée. L'immense réservoir, gonflé par les eaux glaciales, nous joue de vilains tours. La descente des eaux des neiges fondues est accompagnée de tous les débris des végétaux poussant sur les pentes. Un magma volumineux, s'entasse dans le lac, au détriment du cube d'eau prévu.

(A suivre).

[Georges PLÉE.